

Synthèse



Accompagner le développement d'une agriculture bas carbone dans le Grand Est

L'agriculture française, souvent malmenée et décriée, bénéficie toutefois d'un fort soutien de la population. Malgré cet attachement, le secteur est globalement en grande difficulté économique pour des raisons diverses. La profession est largement exposée à la précarité et assez vieillissante. Avec la crise Covid19, l'agriculture s'est replacée au centre des préoccupations, comme un véritable enjeu stratégique pour la sécurité alimentaire. D'autant qu'aujourd'hui, elle fait face au défi du changement climatique, tant du point de vue de l'adaptation que celui de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le modèle bas carbone, plus résilient, est l'avenir de l'agriculture. Des initiatives se développent déjà, mais le métier, comme le grand public, ont besoin d'une acculturation sur le sujet, ainsi qu'un accompagnement et des solutions adaptées.

Contexte et constats

L'accord de Paris sur le climat de 2015 engage les pays à atteindre la neutralité carbone au cours de la seconde moitié du 21ème siècle, afin de limiter le réchauffement climatique. La France a adopté sa première Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) en 2015 pour se conformer à l'objectif de neutralité carbone. Ce dernier est également inscrit dans le SRADDET. Concrètement, des budgets carbone sont mis en place pour chaque secteur, avec des plafonds d'émissions à ne pas dépasser.

L'agriculture représente 19% des émissions de GES françaises. Dans le Grand Est, il s'agit du troisième secteur émetteur, derrière l'industrie et les transports. Les efforts de réduction demandés à l'agriculture sont inférieurs aux autres secteurs, car certaines de ses émissions sont difficilement compressibles puisque non énergétiques (liées à la croissance des plantes, au métabolisme des ruminants).

Il est possible d'améliorer son bilan carbone via les « puits » de carbone, qui absorbent le carbone de l'atmosphère. Aujourd'hui, seulement 50% des émissions anthropiques mondiales sont compensées par ces puits. Développer les forêts, les haies et autres milieux naturels permettrait d'augmenter cette part, même si réduire les émissions est la priorité.

L'agriculture émet 3 gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone (carburant, chauffage), le méthane, lié à l'élevage et le protoxyde d'azote, dû aux cultures et à la fertilisation. Toutefois, ces gaz n'ont pas la même puissance : leur pouvoir de réchauffement global (PRG) sont différents et n'ont pas le même impact sur l'environnement. Le méthane et le protoxyde d'azote ont un PRG respectivement 25 et 298 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone.

Les émissions de dioxyde de carbone sont engendrées par les tracteurs et engins agricoles et le chauffage des bâtiments d'élevage et serres. Les énergies fossiles pèsent pour 10% à 30% des charges d'exploitations. L'installation d'équipements plus performants énergétiquement, la maîtrise des consommations via une utilisation plus sobre et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables pourraient permettre de réduire l'empreinte carbone et les factures des exploitations.

Le méthane représente 38% des émissions de GES de l'agriculture (6% en équivalent PRG). Il est induit par les effluents d'élevage et le métabolisme des animaux. La couverture des effluents est indispensable pour limiter les interactions avec l'atmosphère et donc le rejet de méthane. La méthanisation permet de valoriser ce gaz, en réduisant le recours aux énergies fossiles par la biomasse. Il est possible de limiter sensiblement les émissions de méthane des bovins en modifiant leur alimentation (ajouts de lipites et de nitrates).

Les émissions d'azote constituent le point noir de l'agriculture concernant les GES : en équivalent PRG, elles pèsent pour 93% des émissions. Elles sont liées à la transformation des produits azotés (engrais, fumier, lisier...). Les végétaux ont besoin d'azote pour se développer. L'agriculteur fournit un complément d'azote par engrais minéraux ou matières organiques, mais une partie s'échappe dans l'atmosphère. Des pratiques existent pour réduire ces émissions : déterminer avec précisions la dose d'azote à apporter à la plante et le moment optimal (selon la météo), renforcer la R&D pour les matériels agricoles et la génétique, ajuster l'apport protéique des rations animales pour réduire les émissions en amont, ou encore introduire plus de légumineuses (pois, lentilles, haricots...) dans les cultures, ces dernières captant l'azote de l'atmosphère et fertilisant naturellement les sols.

Le Grand Est est l'une des régions les plus boisées de France (33% du territoire). C'est un double avantage, pour stocker des quantités importantes de carbone et la substitution énergie (biomasse) et matériau (utilisation du bois plutôt que d'autres produits). 20% des émissions de GES françaises sont compensées par la filière forêt-bois. Cependant, l'adaptation de la forêt au changement climatique est nécessaire pour assurer sa durabilité et ainsi compenser les émissions de GES. L'implantation de surfaces enherbées dans les vergers, les vignobles, le développement de haies, la réduction du labour permet également d'augmenter les capacités de stockage de carbone.

Préconisations

Pour le CESER, les conditions de réussite d'une transition bas carbone pour une agriculture « viable et vivable » sont :

- La préservation des espaces naturels existants et le respect des objectifs du SRADDET concernant l'artificialisation et le maintien des surfaces en prairies, qui permettent de capter le carbone. Un accompagnement des plantations de haies et d'arbres doit être assuré pour garantir la durabilité de la végétation et la pérennité de ces activités.
- Le soutien en priorité des projets de **méthanisation en élevage** pour limiter les émissions de méthane et les valoriser en gaz. La méthanisation collective doit être incitée pour atteindre le seuil de rentabilité et assurer la durabilité de ce type de projet.
- La recherche de l'**autonomie alimentaire** de la population et des troupeaux
- Des incitations en faveur de l'**introduction de légumineuses** dans les cultures et dans la consommation humaine et animale. En plus de capter l'azote de l'air, les légumineuses n'ont pas besoin d'apports d'engrais pour se développer et fertilisent le sol à leur destruction.
- Le renforcement du **maillage des stations météo** sur le territoire et la poursuite des **efforts de R&D** pour optimiser la fertilisation azotée.
- La mise en place d'**audits d'exploitations agricoles** pour accompagner les agriculteurs dans la transition bas carbone. Des diagnostics avec des aides pourraient être proposés par la Région aux agriculteurs prêts à mettre en place des actions en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou bien de l'augmentation du stockage de carbone.
- L'**information du consommateur** claire et lisible sur les produits et leur provenance.
- Un rôle de **chef de file** de la Région sur le **marché du carbone**, entre les stockeurs de carbone et les entreprises ou collectivités territoriales (exemple du Label bas carbone).



Sébastien Loriette
Président
de la commission
Agriculture & Forêt



Pascal LOUIS
Rapporteur
de la commission
Agriculture & Forêt